

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024-03 DU COMITE SYNDICAL

Affectation du résultat 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le comité syndical, légalement convoqué le 21/02/2024 s'est réuni en séance plénière le Mercredi 28/02/2024 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Mr Bazin informe les conseillers que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée 13/02/2024 et prévue le 21/02/2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 21/02/2024.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,

Alain Bourcier

Martine Gaudin

Jean-Luc Gauthier (Moulins

Communauté)

Bruno Millière

Antoine Audoin Maggiar

Jacques Mercier

Jean-Luc Vieren

Gilbert Lienhard

Pouvoirs :

Mr Jean-Charles ROCHARD à Antoine Audoin MAGGIAR

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Vieren

--:--:--:--:--:--:--:--:--

Cadre de référence

- + VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- + VU l'instruction comptable M57 ;
- + VU la délibération 2024-02 approuvant le compte de gestion 2023 du budget principal ;
- + VU la délibération 2024-01 approuvant le compte administratif 2023 du budget principal et constatant la conformité au compte de gestion ;
- + VU le résultat de clôture de l'exercice 2023 ;
- + VU le rapport n° 3.

Considérant que le présent rapport a pour objet de statuer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 1 036 922.21 € et du solde d'exécution de la section d'investissement pour 133 812.77 €.

Fonctionnement		Investissement	
Libellés	Montants en €	Libellés	Montants en €
Total recettes section de fonctionnement	2 057 570.14	Total recettes section d'investissement	566 379.61
Total dépenses section de fonctionnement	1 832 271.44	Total dépenses section d'investissement	621 406.67
Reprise de l'excédent de fonctionnement exercice 2022	811 623.51	Reprise de l'excédent d'investissement exercice 2022	188 839.83
Résultat section de fonctionnement	1 036 922.21	Solde d'exécution section d'investissement	133 812.77

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 1 036 922.21 €,

L'excédent de la section d'investissement s'élève à 133 812.77 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ **D'affecter** le résultat positif de l'exercice 2023 en section de fonctionnement, d'un montant de 1 036 922.21 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » repris lors du vote du BP 2024 ;
- ✚ **D'affecter** le solde d'exécution positif de l'exercice 2023 en section d'investissement, d'un montant de 133 812.77 €, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » repris lors du vote du BP 2024.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 10
dont 1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN 